

Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies. ×

[Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données](#)

Site officiel

ÉTAT DE VAUD

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

22_POS_27 - Postulat Alain Bovay et consorts - Le Canton de Vaud manque-t-il l'OCAS en s'abstenant au regroupement de l'AVS et l'AI pourtant réalisé par 20 cantons suisses!.

Séance du Grand Conseil du mardi 14 juin 2022, point 2.4 de l'ordre du jour

Texte déposé

Après les changements intervenus dans la direction de la Caisse AVS avec la nomination d'une direction ad intérim ne devrait-elle pas permettre une refonte de la gouvernance avec celle de l'Office de l'Assurance-invalidité pour le canton de Vaud (AI).

A la fin des années 90, l'AI se déplaçait à Vevey en raison de problèmes de places insuffisantes sur le site de Clarens. En 2016, l'AVS de Clarens déménage à son tour à Vevey pour se rapprocher à une jet de pierre de l'AI. Tout portant à penser que ce rapprochement pouvait aboutir à un regroupement de ces deux entités cantonales. Aujourd'hui, l'AVS et l'AI regroupent plus de 600 places de travail.

Les synergies notamment dans les domaines de la gestion administrative, de l'informatique, de conseils juridiques ou encore une meilleure efficacité pour les bénéficiaires de prestations pour un suivi renforcé des dossiers, auraient pu faire l'objet d'une appréciation objective.

Ce n'est pas le fruit du hasard qui a conduit le choix des 20 cantons à faire le pas en créant un OCAS (Office cantonal des assurances sociales).!

En 2018, le Canton de Lucerne est le 20ème canton de Suisse à regrouper ses deux services au sein du nouveau centre d'assurances sociales. Selon un communiqué cette réorganisation devait permettre d'économiser env. 5 millions de francs par an. La décision au parlement cantonal de Lucerne a été prise en 2ème lecture par 103 voix à 0.

Le Conseil d'Etat est prié d'analyser quels seraient les avantages et inconvénients d'une telle organisation avec une direction unique.

Conclusion

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Liste exhaustive des cosignataires

Signataire	Parti
Maurice Neyroud	PLR
Jean-Luc Bezençon	PLR
Rémy Jaquier	PLR
Patrick Simonin	PLR
Aliette Rey-Marion	UDC
François Cardinaux	PLR
Carole Dubois	PLR
Cloé Pointet	V'L
Daniel Meienberger	PLR
Catherine Labouchère	PLR
Olivier Petermann	PLR
Jean-Marc Genton	PLR
Carole Schelker	PLR
Bernard Nicod	PLR
Philippe Germain	PLR
Gérard Mojon	PLR
Daniel Develey	PLR
Chantal Weidmann Yenny	PLR
Jean-Rémy Chevalley	PLR
Florence Gross	PLR
Jean-François Cachin	PLR
Marion Wahlen	PLR
Jérôme Christen	LIBRE
Pierre-Alain Favrod	UDC
Jean-Daniel Carrard	PLR
Josephine Byrne Garelli	PLR

Signataire	Parti
Claude Matter	PLR
Anne-Lise Rime	PLR

Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6
1014 Lausanne

[+41213160500](tel:+41213160500).

[info.grandconseil(at)vd.ch](javascript:linkTo_UnCryptMailto('gempxs.mrjs2kverhgsrwimpDzh2g!');).

[Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse).